

Les parcs nationaux et la protection du patrimoine culturel

Sommaire

1. Quelques exemples d'actions dans les territoires.....	2
1.1 Parc national des Cévennes	2
1.2 Parc national de Port-Cros	3
1.3 Parc national du Mercantour	3
1.4 Parc national des Pyrénées	3
1.5 Parc national de La Réunion	3
1.6 Parc national de la Guadeloupe	3
1.7 Parc amazonien de Guyane	3
1.8 Parc national des Calanques	3
1.9 Parc national de la Vanoise	3
1.10 Parc national des Ecrins	3
2. Les parcs nationaux « à la française », renforcés depuis 2006.....	3
2.1 Territoires de référence	3
2.2 Les dix parcs nationaux français	3

Le patrimoine culturel des parcs nationaux de France

Les parcs nationaux sont des territoires accueillants, qui participent au maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages.

Si l'on sait qu'ils ont pour mission de protéger le patrimoine naturel, force est de constater que la protection du patrimoine culturel est une mission moins connue.

Pourtant, à travers le prisme du développement durable local, les parcs nationaux mènent des actions majeures en matière d'agriculture, de sylviculture, de gestion des forêts, de tourisme, de préservation du patrimoine bâti, des traditions et savoir-faire.

Agir avec des partenaires locaux et dans le respect des modes de vie et du patrimoine naturel, représente un enjeu essentiel.

1. Les parcs nationaux en action, quelques exemples

1.1 Parc national des Cévennes

Bâtitteur en pierres sèches, un métier traditionnel et contemporain



Terrasses en pierres sèches
© G. Grégoire - PNC

L'art de bâtir sans utiliser de liant, mortier de chaux ou ciment, vient du fond des âges. Le savoir-faire de la pierre sèche est précieux, tant pour restaurer des ouvrages anciens que pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, qu'ils soient techniques, artistiques, économiques.

Les constructions et ouvrages d'art en pierres sèches, les terrasses de culture et les murs en pierres sèches qui les délimitent, constituent non seulement un élément majeur du patrimoine paysager cévenol mais ils participent aussi à la vie économique et écologique du pays.

Depuis plus de dix ans, on assiste à un retour à ces techniques ancestrales et à la (re)naissance du métier de bâtisseur en pierres sèches.

Créée en 2002 en Cévennes, sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) est constituée uniquement de professionnels. Elle œuvre pour la transmission du savoir-faire, l'emploi, et le développement de la filière. Les membres de l'association organisent et interviennent dans des formations de construction en pierres sèches qui s'adressent aux professionnels comme au grand public.

Les ABPS ont ainsi piloté la mise en place en 2010 d'un Certificat de qualification professionnel pour l'exercice du métier d'« ouvrier professionnel en pierre sèche ». Elle se positionne aussi sur la coopération inter-régionale et internationale (Italie, Espagne, Angleterre). L'école cévenole de la pierre sèche, itinérante et active depuis plusieurs années, est en passe d'ouvrir un lieu sédentaire dans le cœur du Parc national, au relais d'Espinassac (Lozère).

D'autres structures œuvrent aux côtés des ABPS : les Murailleurs de Provence, la Confrérie des bâtisseurs en pierre sèche de Nîmes, les chambres consulaires, les syndicats du bâtiment français en relation avec les écoles d'ingénieurs de travaux publics français. Une fédération nationale visant le regroupement des praticiens de France a été créée : la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), dont le Parc national est l'un des membres fondateurs.

Un savoir-faire désormais certifié

Si ce savoir-faire se transmettait dans l'espace agricole de génération en génération, sans ouvrages techniques écrits, la transmission aujourd'hui se fait avec des qualifications et des ouvrages techniques reconnus. Le CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » de niveau II a été homologué en mars 2010.

Le « guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche » est le premier ouvrage national de référence technique pour la construction de murs de soutènement en pierre sèche. Il est destiné aux professionnels artisans, architectes, paysagistes...

Quelques chiffres

Le métier de bâtisseur en pierre sèche est très spécialisé, et on n'en fait la promotion que depuis peu de temps. Le marché de la pierre sèche reste encore symbolique par rapport à celui des travaux publics. On peut envisager aujourd'hui un marché privé et public de l'ordre de 300 à 400 000 € par an en Cévennes. Il concerne plus d'une vingtaine de maçons. Le nombre de ces artisans qualifiés grandit chaque année.

1.2 Parc national de Port-Cros

Les forts dans les îles d'Hyères

La présence de nombreux forts, une quinzaine sur les îles de Port-cros et de Porquerolles, témoigne d'une histoire riche et mouvementée dans la rade d'Hyères. Sa situation en méditerranée, à la pointe la plus méridionale était stratégique pour le commerce, les pirates et les militaires. Au cours de l'histoire, ces îles ont subi l'influence de nombreuses civilisations : Grecs, Romains, Sarrazins, Maures, les chrétiens du Vème siècle, les paysans qui produisaient des richesses et les pirates qui surveillaient la route maritime entre Gênes et Marseille. Ces îles subissaient des pillages violents. Ce contexte explique les premières constructions de tours de contrôle sur les points hauts, certainement au Moyen Age, lieux d'implantation stratégiques des premières fortifications.

Les îles d'Hyères offrent une architecture militaire diversifiée : l'implantation et l'architecture des forts dépendent de la stratégie militaire et des techniques de construction qui vont évoluer avec les techniques d'attaques militaires. L'implantation en hauteur permettait de défendre la rade, le port, les mouillages puisque les îles se tournent au Nord côté terre ferme et sont inaccessibles au Sud (falaises).

Conserver et valoriser le patrimoine bâti militaire

Sur l'île de Port-Cros, on dénombre cinq forts, dont quatre sont propriété du Parc national de Port-Cros (Fort du Moulin, Fort de l'Estissac, Fort de l'Eminence et Fort de Port-Man). L'île de Porquerolles en compte onze dont cinq appartiennent au Parc national (Fort de Sainte-Agathe, Fort de la Repentance, Batterie nord de la Repentance, Fort du Petit Langoustier, Fort du Galéasson). Le Parc national est aussi propriétaire de la batterie du Pradeau sur la presque île de Gien.

Le Parc national a pour mission de conserver et valoriser ce patrimoine qui participe non seulement à la dimension culturelle par l'histoire et la mémoire, mais aussi à la dimensions paysagère.

Une stratégie de restauration et d'affectation des forts au Parc national s'est engagée, en concertation notamment avec le Conservatoire du Littoral. Ainsi, deux forts (Sainte Agathe et l'Estissac ont été réhabilités, au vu de leur situation géographique (vue panoramique sur la rade d'Hyères et des îles).

Treize forts sont affectés au Parc national de Port-Cros ; sept ont bénéficié de projet de restauration ou/et de valorisation, une batterie est un refuge faune, une autre est un atelier technique ; quatre batteries ne sont pas prises en compte du fait du statut de protection de l'îlot de Bagaud (réserve intégrale).

Restaurés, entretenus, ouverts au publics pour des balades ou lieux d'expositions, ils permettent de sensibiliser les visiteurs à l'histoire du site et aux missions du Parc national.



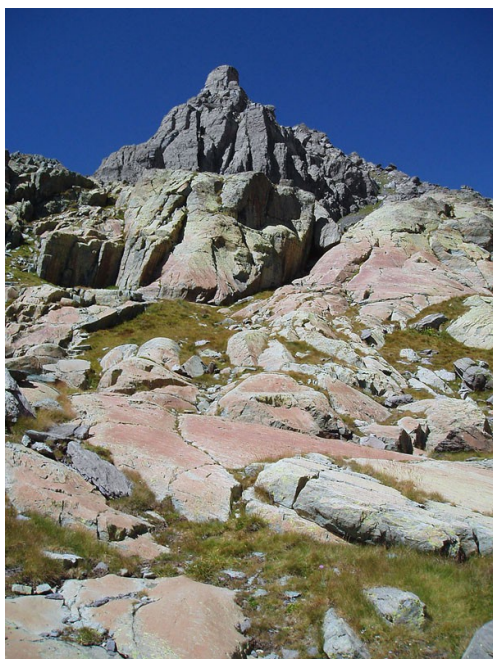
Fort Sainte Agathe © PNPC



Batterie du Pradeau - © PNPC

1.3 Parc national du Mercantour

La Vallée des Merveilles, un musée à ciel ouvert !



A 80 km au nord de Nice, le mont Bégo domine de ses 2 872 m le paysage grandiose des hautes vallées des Merveilles et de Fontanalbe. Elles ont été modelées par les anciens glaciers qui, en se retirant il y a 10 000 ans, ont laissé derrière eux des roches finement polies, des chapelets de lacs et surtout l'histoire de nos ancêtres datant de 3 000 ans avant J.C. Près de 36 000 gravures se dévoilent à ciel ouvert dans un sanctuaire mystérieux, lieu de mémoire de nos origines : le plus grand site de gravures rupestres d'Europe !

Classées Monuments Historiques en 1989, les gravures situées en dehors des sentiers balisés ne se visitent qu'en présence d'un guide accompagnateur en montagne et agréé par le Parc national.

Le sentier balisé du Parc national, accessible sans accompagnateur, permet dans un premier temps de découvrir de nombreux signes répartis sur six belles dalles rocheuses : la « dalle surélevée », la « roche de l'éclat », la « roche vandalisée », la « paroi vitrifiée », le « Christ ».

La protection et la valorisation de ce site grandiose

Depuis 30 ans, le Parc national du Mercantour s'efforce de valoriser le patrimoine naturel, culturel et architectural de ses vallées, pour faire du Mercantour un espace où protection, découverte, développement économique local et qualité de vie se mêlent. La vallée des Merveilles accueille à elle seule près de 5 000 visiteurs par an pour les visites guidées. Une journée « portes ouvertes » est organisée, avec l'appui notamment d'archéologues ; elle accueille de très nombreux visiteurs, notamment des personnes en situation de handicap.

Au delà de l'entretien et du balisage des 600 km de sentiers, des points d'informations, de la découverte du terrain et des animations auprès des enfants ou des adultes, le Parc national assure également une surveillance des gravures rupestres : 7 personnes sont mobilisées dans le secteur de Roya Bévéra et 2 surveillants sont présents de juin à octobre.

Le Parc national organise aussi des formations pour ses partenaires : intervenants agréés, gîtes Panda, association Mercantour Ecotourisme, etc.

La restauration de la voie sacrée permet une observation des gravures dans des conditions de confort et de sécurité reconnues. Des travaux sont prévus dans la vallée de Fontanalbe, notamment pour l'accès à la gravure « arbre de vie ».

Les actions d'information générale favorisent la connaissance : accompagnement des journalistes, animations/projections, diffusion de dépliants, etc.



Gravure rupestre © PNM

1.4 Parc national des Pyrénées

Un patrimoine bâti qui révèle une identité

Le lien privilégié entre les hommes et la montagne dans les vallées pyrénéennes a conduit le Parc national à travailler sur cette dimension culturelle identitaire.

Les actions en faveur du patrimoine bâti sont relativement anciennes au Parc national des Pyrénées. Ainsi, les constructions pastorales ont bénéficié d'un intérêt affirmé, le pastoralisme étant considéré comme un élément essentiel du paysage montagnard.

Connaître pour agir

Les actions de connaissance sont menées dans le cadre de partenariats avec les conseils généraux et les conseils régionaux. Le Parc national est aussi partenaire d'un important réseau d'associations pour les aider à réaliser des inventaires rigoureux et exploitables.

Avec les Conseils pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'environnement (CAUE) des deux départements du territoire, une analyse plus fine est réalisée ; elle permet de prioriser les actions et d'aider les communes dans leurs démarches de restauration ou dans des projets d'intégration de bâtiments neufs pour s'assurer de leur qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Restaurer et embellir

Au-delà des seuls bâtiments, le patrimoine bâti du territoire se compose d'éléments très divers tels que les fontaines, les murets, les réseaux d'irrigation... Restaurer ce patrimoine bâti nécessite de concilier la préservation d'héritage original qui se traduit par des formes, l'utilisation de matériaux et des savoir faire avec les besoins actuels de la population.

Après expertise des CAUE, des travaux peuvent être engagés. Ils peuvent bénéficier la plus part du temps d'une aide financière substantielle apportée par le Parc national. Cette aide est conditionnée à l'emploi de matériaux et de savoir-faire approuvés par les architectes du CAUE.

Avec les CAUE, le Parc national des Pyrénées aide les communes souhaitant intervenir sur l'espace public. Une opération collective sur l'aménagement des entrées de bourg a été lancée. Ce projet a été réfléchi dans le cadre d'une action lancée avec deux Parcs naturels régionaux de la chaîne pyrénéenne. Un guide de bonnes pratiques vient d'être édité.



Hameau d'Eget avant les travaux © PNP



Hameau d'Eget après les travaux © PNP

Valoriser

Faire connaître les trésors du patrimoine bâti du territoire est pour les habitants des vallées une occasion unique de s'approprier davantage leurs lieux de vie. Pour les visiteurs, il s'agit de rendre visible le génie des gens du lieu à construire au plus près de leur besoin dans des conditions parfois extrêmes.

Le Parc national a lancé depuis quelques années une collection « petit patrimoine bâti » qui se compose d'une série d'ouvrages de description des éléments remarquables du patrimoine bâti. Le Parc national travaille avec deux territoires labellisés « Pays d'Art et d'Histoire » pour proposer un programme d'animations conçu et mis en œuvre en commun.

1.5 Parc national de La Réunion

Un cœur habité

Dès sa création en mars 2007, le Parc national de La Réunion a intégré le cirque de Mafate, situé sur les communes de Saint-Paul et de la Possession, et le lieu dit « Ilet des Salazes » sur la commune de Cilaos. Ce classement de territoires habités en cœur de Parc national confère à l'établissement public une responsabilité particulière vis à vis des résidents permanents. Le Parc national garant du caractère du cœur, devient en effet un acteur essentiel dans la conservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel et dans la politique de développement durable des îlets concernés.

Le cirque de Mafate

Mafate est le seul des trois cirques accessible uniquement à pied ou en hélicoptère, ce qui lui confère un caractère unique mais aussi des contraintes vécues au quotidien par ses habitants. Le cirque est constitué d'une partie urbanisée sous la forme de plusieurs plateaux appelés « îlets », concentrant les habitations regroupées en villages, et d'une partie naturelle comprenant la réserve biologique du Bras des Merles qui abrite notamment quelques vestiges de la forêt semi sèche de la Réunion, milieu aujourd'hui quasiment disparu sur l'ouest de L'île du fait de l'action humaine. Le cœur habité fait partie du bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2010.

La fourniture en électricité aux Mafatais

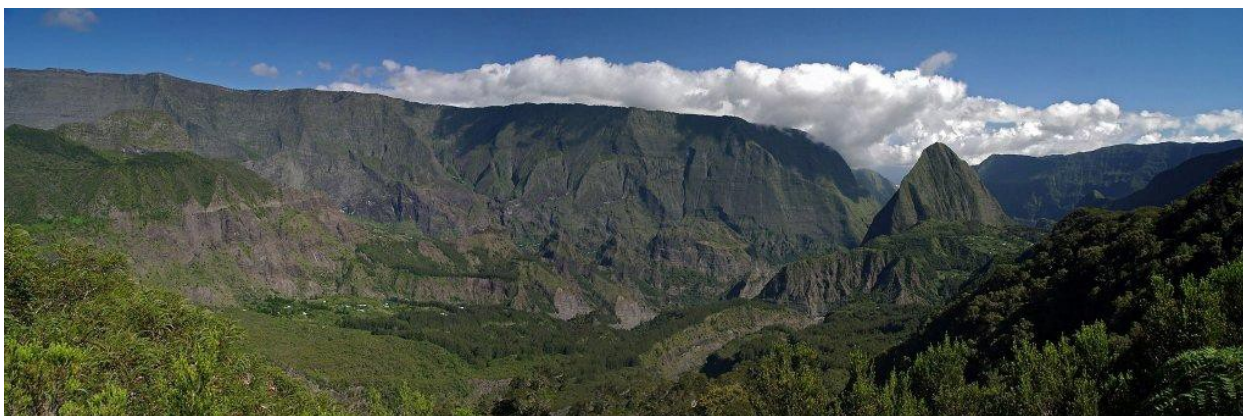
Même si l'amélioration des conditions de vie des résidents ne relève pas directement de sa compétence, le Parc national marque sa volonté d'accompagner les évolutions actuelles en partenariat avec les collectivités et partenaires concernés, en inscrivant certaines actions dans le projet de charte. Parmi les enjeux de développement local, la question de la pérennisation de la fourniture en électricité aux résidents de Mafate s'est rapidement posée aux deux communes de La Possession et de Saint Paul, dans la mesure où les dispositifs existant arrivent à leur limites.

Un dispositif de défiscalisation avait été mis en place dans les années 90 pour permettre le développement du photovoltaïque à Mafate. Partant du constat de la vétusté des dispositifs existants et de la nécessité de les faire évoluer en trouvant un montage financier viable à long terme, les deux collectivités ont engagé conjointement deux études sur la pérennisation de la fourniture en électricité pour l'ensemble des îlets de Mafate.

Le Parc national a été associé dès le démarrage de la réflexion sur le projet d'électrification du cirque, à l'instar des différents partenaires. Le projet permet en effet de répondre à une attente sociétale forte de la part de Mafatais. La recherche de la bonne intégration paysagère des locaux techniques et l'évacuation des déchets (batteries obsolètes) sont autant de points opérationnels abordés également dans le cadre des échanges

Cette collaboration étroite du Parc national au projet se traduit, au-delà de la facilitation des relations avec les habitants par les médiateurs du Parc national, de la participation aux réunions techniques et des échanges réguliers avec les communes, par un soutien financier aux communes de 5 000 € en 2012 pour aider à la réalisation de ces études.

Les 300 diagnostics qui résultent de cette étude ont été mis à disposition des élus et partenaires pour leur permettre de statuer sur la suite opérationnelle.



Mafate © JF. Bègue PNRUN

1.6 Parc national de la Guadeloupe

Une vision partagée

Le territoire du Parc national de la Guadeloupe s'est profondément transformé en 2009 : sa superficie a été multipliée par 6 ! Cette mutation profonde a conduit à une réflexion sur l'intégration du Parc national dans le territoire de la Guadeloupe, l'ambition du Parc national étant de devenir la référence caraibéenne du développement durable et de l'engagement éco-citoyen.

Une démarche de vision partagée a été lancée. Elle vise à enclencher la dynamique de conduite du changement. Pour s'adapter à ces nouveaux enjeux, l'organisation interne a été entièrement repensée. Ateliers de travail, rencontres, sorties terrain ont permis une appropriation par tous. La force de ce projet, c'est qu'elle ne favorise pas la pensée unique ...

L'impact de la démarche se mesure au sein du Parc national mais aussi auprès de ses partenaires. Tous les personnels du Parc national ont mis à profit le travail réalisé dans leurs relations avec les acteurs locaux pour partager en semble une vision du territoire.

Le trophée « Maman Dlo »

Dans le cadre de ses missions, le Parc national s'engage sur la protection des activités traditionnelles. Ainsi, il organise, conjointement avec le Comité guadeloupéen de voile traditionnelle (CGVT) et la commune de Morne-à l'Eau, une régates annuelle : « le trophée Maman Dlo ».

La course rassemble près de 90 participants, sur une quinzaine d'embarcations.

En 2011, la manifestation a été l'occasion de proposer aux bénévoles, riverains et pêcheurs de participer à une opération éco-citoyenne de nettoyage du port de pêche et de ses abords. A la fin de la journée, plus de 6 bennes de déchets ont été collectées !

Le Parc national profite de cet événement pour proposer des animations afin de sensibiliser les usagers à l'importance d'une gestion intelligente des déchets dans un secteur sensible en raison de la grande biodiversité qu'il recèle.

A travers cette action, le Parc national réaffirme sa volonté d'être un acteur majeur de la gestion du territoire, notamment en développant sa démarche de partenariat.



Course du Trophée Maman Dlo © C. Vincent



Remise du prix par Ferdy Louisy, président du PNG © PNG

1.7 Parc amazonien de Guyane

Une diversité culturelle exceptionnelle

Plusieurs groupes humains occupent aujourd'hui les territoires situés dans le Parc national : Teko, Wayāpi, Wayana, Apalaï, Tĩlĩo, Aluku, Créoles et Métropolitains. Leurs espaces de vie se superposent, et les territoires vécus, parcourus et exploités par les populations se situent à la fois en zone de cœur et en zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane.

A la diversité des populations, correspond une diversité culturelle, fruit de l'histoire et d'influences réciproques toujours à l'œuvre entre les communautés du territoire et avec celles des pays limitrophes. Chaque communauté possède une langue maternelle propre, parlée usuellement au sein du groupe, une vision du monde, des valeurs ainsi qu'une culture matérielle et immatérielle où la nature joue un rôle central.

Mieux connaître et faire connaître le patrimoine immatériel

La reconnaissance, la valorisation et le rayonnement de la diversité des cultures du territoire constituent un enjeu prioritaire pour le Parc national. Cela nécessite dans un premier temps de mieux la connaître. Cette connaissance se construit en coopération entre les communautés et les acteurs de la recherche scientifique.

La valorisation de cette diversité est un sujet inscrit dans la charte du Parc amazonien de Guyane. Les équipes du Parc national travaillent à la mise en place des conditions nécessaires au développement culturel sur le territoire, en agissant en partenariat avec l'ensemble des acteurs, habitants, autorités coutumières, associations, collectivités locales, services de l'Etat. Le Parc amazonien de Guyane apporte un soutien financier, technique ou encore logistique à de nombreuses associations locales qui animent la vie culturelle du territoire ou qui contribuent à son rayonnement culturel.

Afin que l'héritage des savoirs et savoir-faire ne disparaisse pas à mesure que les territoires et les modes de vie évoluent, le Parc national et ses partenaires soutiennent les actions favorisant la transmission intergénérationnelle, comme la mise en place d'ateliers, la transcription de chants, la réalisation d'archives vidéos, etc.

Un exemple, musique et danse Wayāpi de Trois-Sauts

En 2011, des musiciens-danseurs de Trois-Sauts ont participé au festival de l'imaginaire à Paris, aboutissement de contacts initiés en 2010. Ce projet dépasse le cadre d'une simple représentation : ces danses et chants ont un sens dans la vie quotidienne.

Le Parc amazonien de Guyane a soutenu ce projet en mobilisant ses moyens humains et logistiques. Ainsi, il a pris en charge le dossier de demande de permis intra-communautaire afin de permettre le transport de plumes et de matériaux provenant d'espèces protégées. En effet, ces éléments sont indispensables à la confection des parures de danses et des instruments de musiques. La logistique de transport du Parc national a été mise à contribution pour le déplacement des musiciens depuis Trois-Sauts jusqu'à Cayenne.

Le Parc amazonien de Guyane a réalisé un suivi vidéo et photographique de ce projet, pour restituer cette aventure à tous les habitants de Trois-Saut et Camopi.



Musiciens-danseurs de Trois-Sauts © G. Feuillet - PAG

1.8 Parc national de la Vanoise

Le patrimoine bâti en péril

S'ils sont les témoins les plus visibles d'une présence de l'homme dans la montagne, beaucoup d'éléments du bâti de Vanoise se sont irrémédiablement perdus, et ce qui reste est menacé. L'abandon entraîne la ruine rapide, tandis que la reprise des édifices, avec ou non changement d'usage, génère dans de nombreux cas leur banalisation et une perte de sens culturel.

Restaurer le patrimoine des villages ou d'alpage n'est pas une chose facile. Les bâtiments ont été conçus avec des techniques qui n'ont plus cours aujourd'hui, pour un usage qui, lorsqu'il reste agricole, a considérablement évolué.

Le Parc national a réalisé un inventaire qualifié des constructions en cœur de Parc national : 350 constructions, ruines comprises : chalets, granges, refuges, ponts, murets... ont été recensés.

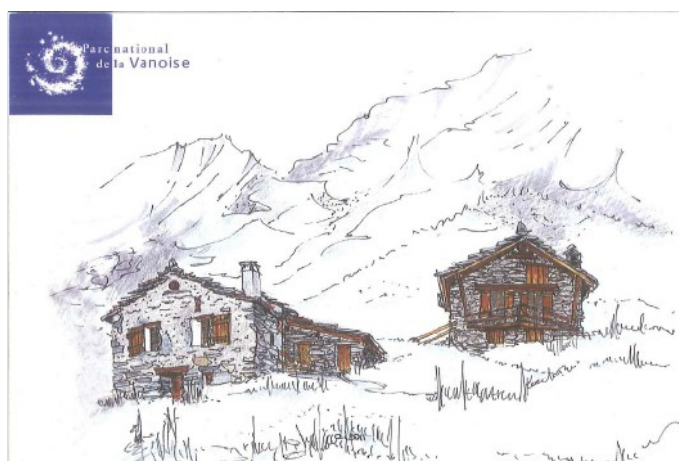
Les toitures en lauze

Le Parc national souhaitant favoriser la restauration de cet élément de la culture savoyarde et du patrimoine paysager a mis en place un partenariat avec les communes du Parc national pour des aides financières ou en nature au maintien des toitures traditionnelles.

Le PNV soutient l'usage de la lauze depuis 1983, principalement en subventionnant l'usage et la pose des lauzes en toitures. Les lauzes sont en schiste ou en gneiss. Cette aide peut être attribuée pour l'ensemble des demandes en zone cœur : en aire optimale d'adhésion, un zonage a été précisé, visant à déterminer les villages et hameaux à forte valeur patrimoniale. A noter que Les constructions neuves restent en dehors du champ d'intervention des aides du Parc national de la Vanoise.

Aujourd'hui, quelque 900 toitures ont été subventionnées par le Parc national, avec une aide complémentaire apportée par la commune, voire par le conseil général de la Savoie. L'attribution de ces subventions est décidée par le bureau du conseil d'administration, qui se prononce sur la base d'une pré-analyse effectuée par un comité technique regroupant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), conseil général et les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP).

Sensibilisation des propriétaires, valorisation des actions menées au travers d'un livre sur l'architecture traditionnelle du cœur du Parc national, articles dans la presse locale, la dynamique est en marche !.



1.9 Parc national des Ecrins

La mémoire orale : moments de partage

Construire la mémoire du territoire à partir de la parole de ceux qui le vivent. Le projet s'appuie sur des réalisations concrètes, portées par le conseil général des Hautes-Alpes via le Centre de l'Oralité Alpine. Le Parc national des Écrins est un partenaire privilégié et très impliqué dans ces travaux pour ce qui concerne les métiers d'altitude, la vie et les perceptions en montagne.

Recueillir la mémoire orale pour la partager avec le plus grand nombre, tel est l'objectif de ce partenariat.

"Les Écrins, esquisses d'un caractère"



En 2008, une enquête orale a été engagée auprès de 30 grands témoins pour tenter, à travers leurs témoignages, de mieux appréhender le "caractère" des Écrins". Les témoignages sonores ont été envoyés à des créateurs d'audiovisuels comme substrat de création visuelle.

Ainsi est né "Les Écrins, esquisses d'un caractère", film de 56 minutes réalisé Isabelle Mahenc et Gérald de Viviés. L'œuvre associe séquences vidéos, incrustations photographiques, documents audiovisuels d'archives, œuvres picturales et... les témoignages sonores qui en furent le fil conducteur, recueillis par Julia Montredon et Marc Mallen (Centre de l'oralité alpine). Les voix s'enchaînent et se répondent, fument ou s'attardent dans l'intime des pierres et de la glace, des pentes et des forêts : vagabondage sonore et visuel autour des relations passionnelles qu'entretiennent les montagnards avec leur montagne. Le dévoilement d'une montagne vécue au quotidien dans la diversité des perceptions.

Pierres qui roulent...

Ce site internet rassemble des documentaires et des créations sonores réalisés essentiellement dans le massif, à l'initiative du Centre de l'Oralité alpine et du Parc national des Écrins. Une contribution à la mémoire du territoire.

"Pierres qui roulent" propose d'écouter des documentaires sonores, des reportages, des créations sonores, des bruitages alpins... Il plonge ainsi l'auditeur dans le vécu de ceux qui les découvrent, les parcourent, les habitent, les dessinent, et tout simplement les vivent.

Ce site fait la part belle aux documentaires sonores, aux créations sonores, aux cartes postales sonores et aux extraits sonores de films... Vous l'aurez compris, le maître-mot est le son, aussi branchez-vous sur de bonnes enceintes ou prenez vos casques !

40 ans ça se fête !

En 2013, Le 40ème anniversaire du Parc national des Ecrins dynamise cette démarche au travers de nouvelles actions.

Les récits de vie et des rapports entretenus avec le territoire des Ecrins au quotidien seront mis en images par la photographie. Des témoignages sur les manières d'habiter le massif, de le vivre, de le percevoir feront l'objet de "POM", petite œuvre multimédia.



1.10 Parc national des Calanques

Le Parc national des Calanques publie depuis sa création en 2012 « la Calanquaise ». Cette lettre d'information, destinée au grand public, vise notamment à présenter le Parc national, à informer les usagers sur la réglementation s'appliquant dans le cœur du Parc national, et à sensibiliser le public sur Les richesses naturelles et patrimoniales.

Diffusée dans les communes concernées (Marseille, Cassis, La Ciotat, Carnoux-en-Provence, Ceyreste, La Penne-sur-Huveaune et Roquefort-la-Bédoule), distribuée par les patrouilleurs verts et bleus aux usagers des Calanques durant la saison estivale, elle est aussi mise à disposition en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme...).

Les Calanques, terres de cultures

Au-delà des paysages grandioses et de la grande biodiversité qu'il abrite, le Parc national des Calanques est aussi un territoire de cultures, comme en témoignent les nombreuses traces laissées par l'Homme depuis des millénaires. Des vestiges aux traditions, des pratiques ancestrales aux usages contemporains, de la grotte Cosquer aux cabanons et aux barquettes de pêcheurs, le patrimoine culturel des Calanques, matériel et immatériel, a façonné au fil du temps l'identité du territoire, celle d'une culture unique, à la fois méditerranéenne et provençale.

La grotte Cosquer : trésor préhistorique sous-marin



Grotte Cosquer © MCC - DRAC SRA PACA M. OLIVE 2001

La grotte Cosquer, dont l'entrée se situe aujourd'hui à 37 mètres sous le niveau de la mer, a été découverte au hasard d'une plongée par Henri Cosquer en 1991, près du Cap Morgiou. Unique au monde, cette grotte sous-marine abrite plus de 200 fresques datant de - 27 000 et 19 000 ans. Ornée de divers animaux terrestres, elle compte également des phoques, des pingouins, des mains négatives, d'innombrables tracés digitaux et des dizaines de signes géométriques. Elle n'était pas un lieu de vie mais un lieu sacré, premier témoignage du rapport très fort que l'Homme a entretenu avec ce site depuis la nuit des temps.

Le cabanon ou l'art de la villégiature dans les Calanques

Au départ simples abris de pêcheurs, les cabanons sont devenus au fil du temps le lieu d'une villégiature populaire, havres de paix loin du vacarme de la ville toute proche. Les cabanoniers y perpétuent un art de vivre unique, entre massifs et mer, en harmonie avec la nature. Élément central du patrimoine culturel des Calanques, c'est ce mode de vie qu'entend préserver durablement le Parc national.



Cabanons © F. Talin - PNCaI

2. Les parcs nationaux « à la française », renforcés depuis 2006

2.1 Territoires de référence

La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ; sa composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels. Le classement en parc national manifeste une volonté de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, en y menant une politique exemplaire et intégrée de protection et de gestion, et aussi des actions d'éducation à l'environnement pour transmettre aux générations futures un patrimoine préservé.

La loi du 22 juillet 1960 fondatrice des parcs nationaux en France a été réformée en 2006.

La [loi de 2006](#) modifie les missions des parcs nationaux et leurs modes de fonctionnement pour répondre aux enjeux actuels du développement durable. La réforme vise à mieux articuler le développement durable autour du cœur pour en renforcer la protection ; elle permet de mieux coordonner les politiques publiques et de mobiliser davantage les acteurs locaux.

Le **cœur** du parc national est un espace d'excellence, où la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces animales et végétales, des paysages, et du patrimoine culturel. Il fait l'objet d'une réglementation particulière.

Le territoire du parc national est également composé d'une **aire d'adhésion**. Les communes proches du cœur et faisant partie de l'aire optimale d'adhésion, ont la possibilité d'adhérer à la charte du parc national. La charte est conçue pour fédérer, autour d'un même projet de territoire, le cœur et les espaces en continuité géographique ou en solidarité écologique. Le projet de charte est élaboré conjointement avec les acteurs locaux. Il est soumis à enquête publique.

2.2 Les dix parcs nationaux français

Les parcs nationaux français sont des espaces naturels du territoire français de métropole et d'outre mer, d'une richesse naturelle et culturelle exceptionnelle. Ces zones, qui couvrent des domaines terrestres et maritimes très diversifiés, représentent 9,5% du territoire français (60 728 km² sur 640 294 km). Les parcs nationaux français attirent chaque année plus de 7 millions de visiteurs.

Parc national de la Vanoise (1963) : cœur 53500 ha, aire optimale d'adhésion 146500 ha, 29 communes. 36 900 habitants permanents. Le Parc national comprend une limite commune de 14km avec le Parc national italien du Grand Paradis, avec lequel il est jumelé.

www.parcnational-vanoise.fr/

Parc national de Port-Cros (1963) : Cœur 2000 ha dont 1300 maritimes.

Réserve intégrale : îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière

Le Parc national gère aussi les propriétés de l'Etat de Porquerolles (1000 ha), les terrains du Conservatoire du Littoral situés au Cap Lardier (300 ha), et sur la presqu'île de Giens (110ha) pour le compte du Conservatoire du Littoral et des communes de la Croix Valmer et d'Hyères.

Le Parc national célèbre ses 50 ans en 2013. Plus d'infos sur : <http://50ans.portcrosparcnational.fr/>

www.portcrosparcnational.fr/accueil/

Parc national des Pyrénées (1967) : Cœur 45700 ha, 15 communes, aire optimale d'adhésion 206300 ha, 86 communes.

Le Parc national gère aussi les réserves naturelles de Néouvielle, de nidification des vautours fauves en vallée d'Ossau.

www.parc-pyrenees.com/

Parc national des Cévennes (1970) : Cœur 93 500 ha, 55 communes, aire optimale d'adhésion 278 500 ha, 152 communes (dont 55 concernées par le cœur).

Sont co-gérées ou aménagées par le Parc national : la Réserve de biosphère, les 3 éco-musées du Mont-Lozère, du Causse et des Cévennes, l'Arboretum de saint-Sauveur des Pourcils, le site karstique de Nîmes-le-Vieux.

600 habitants permanents en cœur.

www.cevennes-parcnational.fr/

Parc national des Ecrins (1973) : Cœur 91800 ha, aire optimale d'adhésion 178400 ha, 61 communes.

Réserve intégrale : le Lauvitel (création en 1995), 700 ha.
3 habitants permanents en cœur, 35000 en aire d'adhésion.

www.ecrins-parcnational.fr/

Parc national du Mercantour (1979) : Cœur 68500 ha, aire optimale d'adhésion 146000 ha, 28 communes.

Zone de protection renforcée : la vallée des Merveilles
17 700 habitants permanents.

www.mercantour.eu/

Parc national de la Guadeloupe (1989) : Cœur 21850 ha, aire optimale d'adhésion 94065 ha, 21 communes, aire marine adjacente : 130 800 ha.

Le Parc national gère la Réserve mondiale de Biosphère de l'archipel de la Guadeloupe (Unesco).
Zone humide d'intérêt international (Ramsar) dans le Grand Cul-de-sac marin.

210 000 habitants permanents.

www.guadeloupe-parcnational.fr/

Parc amazonien de Guyane (2007) : cœur 2 000 000 ha, 5 communes, zone de libre adhésion 1 004 000 ha.

Environ 10 000 habitants permanents.

www.parc-amazonien-guyane.fr/

Parc national de La Réunion (2007) : cœur 105 447 ha, 23 communes (40% de la superficie de l'île), Aire optimale d'adhésion 87800 ha, 24 communes (la totalité des communes de l'île)

800 habitants permanents en cœur.

Classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010

www.reunion-parcnational.fr/

Parc national des Calanques (2012) : le 1er parc national périurbain d'Europe et le 3eme au monde après le Cap et Sydney.

Une surface essentiellement maritime : 158 100 ha dont 141 500 ha en mer (89,5%), 7 communes.

Cœur marin 43 500 ha, cœur terrestre 8 300 ha, 3 communes (Marseille, Cassis et la Ciotat)

Aire optimale d'adhésion : 8 300 ha, aire maritime adjacente : 98 000 ha

www.calanques-parcnational.fr/

A propos de...

Parcs nationaux de France

Parcs nationaux de France (PNF) est un établissement public de l'Etat, né de la loi du 14 avril 2006. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion.

www.parcnationaux.fr



Contacts presse :

PNF / Stephan Corporon, tél. 04 67 41 82 13
stephan.corporon@parcnational.fr

